

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2018, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature et effets des dérogations demandées
Adresses : 5935 et 5945, rue Alain Lots : 6 250 976 et 6 250 975	- Autoriser une largeur de lot de 11,43 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-205 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur minimale de lot de 12 mètres pour une habitation unifamiliale isolée.
Adresses : 5065-5075, boulevard Lapinière Lots : 6 135 228, 6 135 229 et 6 135 230	- Autoriser qu'une proportion de 41,6 % de la surface des murs constituant l'ensemble des façades du bâtiment principal soit recouverte de matériaux de parement extérieur de classe A alors que l'article 231 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une proportion minimale de 75% de la surface des murs constituant l'ensemble des façades du bâtiment principal doit être recouverte de matériaux de parement extérieur de classe A.
Adresse : 4555, boulevard du Quartier Lot : 6 135 225	- Autoriser qu'une proportion de 61,3 % de la surface des murs constituant l'ensemble des façades du bâtiment principal soit recouverte de matériaux de parement extérieur de classe A alors que l'article 231 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une proportion minimale de 75% de la surface des murs constituant l'ensemble des façades du bâtiment principal doit être recouverte de matériaux de parement extérieur de classe A.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 12 juin 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 29^e jour de mai 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311